

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D'ADDUCTION****19, rue du moulin  
60300 MONTLOGNON****Département de l'Oise - Arrondissement de Senlis - Canton de Nanteuil-le-Haudouin**

Convocation envoyée

le 21/06/2024

Délibérations affichées

le : 05/07/2024

Nombre de membres :

En exercice .....10.....

Présents .....7.....

Votants.....6.....

**L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin à 18 heures 00**, le comité syndical des Eaux de Montlognon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montlognon, sous la présidence de Monsieur Hervé LECOEUR, Président.

Etaient présents : **Anne-Sophie SICARD** (délégué titulaire BARON, **Alexis PATRIA** et **Hervé LECOEUR** (Titulaire de FONTAINE-CHAALIS), **Vincent DESBOIS** (, **Daniel FROMENT** et **Gilles TESSON** (délégués Titulaires de MONTLOGNON, **Pierre BACOT** (Délégué suppléant de VERSIGNY).

Absents : **Julien BOCQUILLON**, **Frédéric DOURIEN**, **Bruno SICARD**, **Germano De FREITAS**, **Adelino RODRIGUES**, **Olivier DELORME**, **Yves BIANCHINI** (Délégué suppléant de BOREST)

Le Président ayant ouvert la séance à 18 heure 00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection du secrétaire de séance.

A été élu secrétaire : **Pierre BACOT**.

**2024 08 - Autorisation donnée au Président pour solliciter une aide financière à taux maximum – Travaux de sécurisation obligatoire pour donner suite à la DUP**

Vu l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral en mars 2023 pour la révision de Déclaration d'utilité public de dérivation des eaux souterraines situé sur le territoire de la commune de Montlognon destinées à la consommation humaine du syndicat des eaux de Montlognon et la création des périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné autour des captages BSS 01286X0013 et 01286X0084.

Il a été demandé de prendre des mesures du plan VIGIPIRATE pour les périmètres immédiat et d'effectuer la mise en œuvre de :



- Système d'alarme en cas d'intrusion dans la chambre de captage, ainsi que sur l'ensemble des ouvrants de l'installation ;
- Capotage et verrouillage de l'ouvrage par un système de double porte de protection
- Asservissement des pompes en cas d'infraction

Le président présente les devis pour entreprendre ses travaux obligatoires pour donner suite à la DUP

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer toutes pièces se rapportant aux travaux
- **Donne** délégation au président pour **prendre toute décision** concernant l'exécution et le règlement dudit travaux ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **Sollicite** à cette effet une subvention au taux maximum auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie, du conseil départemental de l'Oise.
- **Décide** de retenir l'ADTO comme assistant à la maîtrise d'ouvrage.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice

  Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Hervé LECOEUR

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Hervé LECOEUR